



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 juillet 2004
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2004

20-24 septembre 2004

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle de 2004
(14-23 juin 2004, Genève)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Rapport annuel de l'Administrateur	3
III. Fonds d'équipement des Nations Unies	6
IV. Engagements de financement	7
V. Programmes de pays et questions connexes	8
VI. Rapport sur le développement humain	9
VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10
VIII. Programme des Volontaires des Nations Unies	11
IX. Évaluation	13
XVII. Coopération technique entre pays en développement	14
XX. Le nouveau rôle des femmes au PNUD	15
<i>Débat conjoint PNUD/FNUAP</i>	
X. Services d'audit et de contrôle internes	16
XI. Programmation	18
XII. Visites sur le terrain	19
XVIII. Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel	20



XIX.	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour 2005	21
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIII.	Rapport de la Directrice exécutive pour 2003.....	21
XIV.	Engagements financiers en faveur du FNUAP	24
XV.	Programmes de pays et questions connexes	25
XVI.	Évaluation	26
XXI.	Questions diverses.....	27

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a tenu sa session annuelle de 2004 du 14 au 23 juin à Genève. Il a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2004 (DP/2004L.2) tels qu'oralement modifiés ainsi que le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14).

2. Dans la décision 2004/25, le Conseil d'administration a établi le calendrier ci-après pour ses sessions de 2004 et 2005 :

Deuxième session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004
Première session ordinaire de 2005 :	24-28 janvier 2005
Session annuelle de 2005 :	13-24 juin 2005 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2005 :	19- 23 septembre 2005.

3. La déclaration d'ouverture du Président a été publiée sur le site Web du Secrétariat du Conseil d'administration, accessible à l'adresse suivante : <www.pnud.org/execbdr>.

4. Les décisions adoptées lors de la session annuelle de 2004 sont contenues dans le document DP/2004/33, accessible à l'adresse suivante : <www.pnud.org/execbdr>.

Débat consacré au PNUD

II. Rapport annuel de l'Administrateur

5. En présentant son rapport annuel pour 2003 (DP/2004/16, add.1 et 2), l'Administrateur s'est déclaré confiant que l'année 2005 serait un tournant dans le cours du développement et a proposé un programme à cinq volets pour préparer la réponse de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les Nations Unies seront-elles prêtes à gérer le succès, s'est-il demandé, si faisant suite à l'examen des objectifs de la Déclaration du millénaire lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale en 2005, l'accord global dégagé à Monterrey sur la réforme et les ressources, sous-tendu par l'obligation de chacun de devoir rendre des comptes, était appliqué, rendant ainsi possible le « changement de cap radical » indispensable pour remettre le monde sur ses rails en vue de réaliser d'ici 2015 les objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire.

7. En invitant l'Organisation des Nations Unies et le PNUD à saisir les occasions offertes en 2005, l'Administrateur a souligné que l'impact du nouveau PNUD ainsi que ses succès seraient largement jugés en fonction de sa contribution au programme de réforme du système des Nations Unies et de la communauté internationale du développement. À défaut de prendre à bras le corps le programme de réforme du système des Nations Unies, les efforts couronnés de succès dans les domaines de la mobilisation de la volonté politique et des ressources en faveur des objectifs du Millénaire sont susceptibles d'aboutir à un échec au moment de la mise en œuvre.

8. Les pays du Nord comme ceux du Sud, a-t-il souligné, ont vivement incité la communauté internationale à accorder autant d'attention à la qualité de l'aide qu'à sa quantité.

9. En vue de préparer le PNUD à être à même de saisir les occasions en 2005, dans le domaine du développement, l'Administrateur a identifié cinq directions de réforme requérant des progrès de la part du système des Nations Unies :

a) *Alignement des programmes* – ancrer toutes les activités de développement dans chaque pays dans des stratégies nationales visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire;

b) *Simplification et harmonisation* – de toutes les procédures et cycles de programmation en vue d'appliquer les meilleures pratiques internationales et nationales;

c) *Idées et institutions* – la force du système des Nations Unies – en vue d'appuyer le renforcement des capacités nationales et les idées directrices relatives aux questions clés;

d) *Rationalisation de la présence sur le terrain* – afin d'assurer que les pays bénéficiaires tirent le plus grand bénéfice de l'appui du système des Nations Unies;

e) *Renforcement du système des Coordonnateurs résidents* – en augmentant l'obligation redditionnelle dans les domaines de la cohérence des stratégies et des résultats obtenus.

10. Le prochain examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies offrira la possibilité de progresser dans chacun de ces domaines.

11. L'Administrateur a notamment appelé l'attention sur les projets visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents en nommant des directeurs de pays dans les pays bénéficiant des programmes les plus importants, où la tâche de s'acquitter des multiples fonctions de Coordonnateur résident et de Représentant résident tout en assumant de surcroît celles de responsable désigné des questions de sécurité devient trop lourde pour une seule personne.

12. Il a également signalé en particulier le partenariat en émergence entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD. Ce dernier offrira aux représentants de l'ONUDI la possibilité d'avoir leurs bureaux dont le bureau de pays du PNUD et de jouer un rôle spécifique dans son système de gestion des connaissances aux niveaux mondial, sous-régional et national. Le partenariat ONUDI-PNUD pourrait servir de modèle pour d'autres collaborations visant à réduire le coût des bureaux extérieurs tout en accroissant les activités sur le terrain. En outre, il permettra de fournir des services supplémentaires aux pays.

13. S'agissant des fonds et programmes associés au PNUD, l'Administrateur a relevé que la mise en valeur du volontariat par le biais des activités des Volontaires des Nations Unies constituait également un facteur clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a rappelé l'engagement du PNUD de collaborer étroitement avec l'UNIFEM en intégrant l'égalité entre les sexes dans la programmation du PNUD et en affectant l'appui de fond de l'UNIFEM aux centres de contact sous-régionaux.

14. L'Administrateur a porté à la connaissance du Conseil d'administration le fait que le PNUD étudiait les possibilités d'intégrer les activités du FENU aux programmes du PNUD, tout en recherchant les voies et moyens de revitaliser le Fonds à la lumière des questions émises sur sa viabilité.

15. Les délégations ont fermement appuyé l'appel de l'Administrateur en faveur d'un renouveau de l'organisation et de son engagement net et clair à l'égard de la réforme des Nations Unies ainsi que sa volonté de saisir les occasions qui se présenteront en 2005.

16. Elles ont également approuvé les cinq volets de la réforme déterminés par l'Administrateur, en soulignant en particulier les progrès réalisés par l'organisation dans des domaines tels que la programmation conjointe, l'établissement de rapports communs, l'appropriation locale des programmes et des projets, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les délégations ont appuyé la vision de l'Administrateur en faveur d'un appui à une assistance technique stratégique du système des Nations Unies, qui soit fondée sur la demande des pays bénéficiaires. Elles attendent avec intérêt ses propositions relatives à la création d'un climat favorable au développement.

17. Se félicitant du partenariat proposé entre le PNUD et l'ONUDI, des délégations ont suggéré d'étendre cette formule à d'autres organismes du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration a évoqué la possibilité d'inviter le Directeur général de l'ONUDI à prendre part à sa deuxième session ordinaire de septembre 2004.

18. Les remerciements pour les contributions des donateurs ont été accompagnés d'un appel renouvelé en faveur de leur augmentation. Plusieurs délégations ont annoncé des augmentations significatives, y compris les annonces de contributions portant sur le plan de financement pluriannuel (2004-2007).

19. Il s'avère indispensable que les institutions à tous les niveaux s'engagent résolument en faveur de l'égalité des sexes. Les délégations ont également souligné la nécessité d'aboutir à un équilibre Nord-Sud et ont demandé des précisions sur la façon dont le PNUD intègre l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de ses activités.

20. Tout en appelant l'attention sur le rôle primordial du secteur privé en tant que moteur de la croissance économique, les délégations ont reconnu sa complexité et ont réclamé une analyse plus claire des succès et des échecs du PNUD. Les délégations ont également sollicité des explications sur la façon dans le PNUD entendait renforcer le système des coordonnateurs résidents. Par ailleurs, le PNUD devra veiller à ce que son système d'approvisionnement soit au-dessus de tout soupçon.

21. L'Administrateur dans sa réponse a remercié les délégations de leur ferme appui en faveur de la proposition des cinq volets de réforme. Il a exprimé sa gratitude aux délégations qui ont annoncé une augmentation de leur contribution et a invité les autres délégations à faire de même. Il a affirmé qu'il ne devait planer aucun doute sur le sérieux des efforts du PNUD en faveur de l'égalité entre les sexes. Il a conclu en réitérant que le PNUD n'était pas un organe d'approvisionnement. Il espérait qu'il n'y avait pas eu de déficit de transparence dans ce domaine.

22. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel pour 2003 de l'Administrateur (DP/2004/16 et Add.2) ainsi que du rapport du Corps commun d'inspection (DP/2004/16/Add.1)

III. Fonds d'équipement des Nations Unies

23. Lors des débats à propos des documents DP/2004/17, DP/2004/18 et DP/2004/19 relatifs au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), tout en relevant que celui-ci était efficace, rentable et très pertinent, les délégations ont souligné le déclin paradoxal des ressources ordinaires du Fonds au point de menacer sa viabilité.

24. L'évaluation indépendante d'impact (DP/2004/18) a trouvé que le Fonds était une organisation efficace en alignant avec succès ses programmes et activités sur ses politiques. L'évaluation a conclu que les opérations du Fonds avaient contribué de façon significative à la réduction de la pauvreté, à l'impact des politiques et à l'extension des projets par les donateurs grâce à ses programmes de microfinancement et de gouvernance locale. Elle a également trouvé que les domaines d'expertise du FENU répondaient à une forte demande des pays les moins avancés pour satisfaire leurs besoins ainsi que pour réaliser les objectifs du Millénaire.

25. Néanmoins, l'évaluation indépendante a également souligné que l'efficacité opérationnelle du FENU exigeait un financement stable et régulier de la part des donateurs, qui n'avait pas été réalisé dans le climat actuel. Elle a recommandé que le modèle commercial du FENU fasse l'objet d'une révision d'urgence en vue d'assurer sa viabilité.

26. Nombre de délégations ont été d'avis que la crise financière reflétait les tendances du financement des donateurs et non une moindre efficacité du FENU. De fait, les nouvelles contributions et l'augmentation des montants des contributions de certains donateurs témoignent de la reconnaissance de l'efficacité du Fonds.

27. Déjà très tôt, trois options sur l'avenir du Fonds ont été retenues comme données fondamentales du débat sur son futur. Le Conseil d'administration pourrait en effet : a) maintenir le FENU en tant que Fonds du PNUD; b) prendre les dispositions nécessaires pour incorporer pleinement le FENU au PNUD, tout en conservant les avantages comparatifs du FENU, après une étude approfondie des incidences de cette intégration; ou c) décider de mettre un terme aux opérations du FENU pour éviter qu'une situation non résolue puisse de prolonger.

28. Toutefois, les délégations ont affirmé qu'on ne pouvait laisser échouer le FENU compte tenu de son rôle central dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire en desservant les communautés les plus démunies dans les pays les moins avancés. Assurément, la rentabilité des investissements dans le FENU est si élevée que sa disparition ne saurait être une option. Les pays bénéficiaires de programmes ont notamment souligné l'importance du FENU pour leurs pays et leurs régions, confirmant leur volonté de collaborer avec celui-ci et de l'appuyer maintenant et à l'avenir.

29. Les délégations ont fait valoir que le FENU possède deux atouts spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire dans les pays les moins avancés : ses programmes de promotion de la gouvernance locale et l'accès aux

services financiers. S'agissant de ce dernier aspect, elles ont relevé que le FENU avait un rôle important à jouer dans l'Année internationale sur le microfinancement en 2005.

30. Un meilleur alignement sur les opérations du PNUD permettrait à celui-ci de recourir plus facilement à l'expertise du FENU, de renforcer l'impact de ce dernier, voire de l'aider à résoudre ses problèmes de financement. Toutefois, on a insisté sur le fait que la discussion sur l'avenir du Fonds ne devait pas se limiter aux questions de simplification et l'harmonisation, car cela risquait de faire négliger l'origine des avantages comparatifs du FENU. En ce qui concerne les préoccupations relatives à l'image du FENU, on a suggéré que le Fonds devait faire davantage pour se mettre en valeur et renforcer sa visibilité.

31. Des délégations ont demandé que soit présentée à la deuxième session ordinaire de septembre 2004 une analyse claire des ressources disponibles ainsi que des diverses options d'activités commerciales du FENU, analyse indispensable dans le contexte des efforts visant à rétablir sa santé financière.

32. Dans leur réponse, l'Administrateur associé et le Secrétaire exécutif adjoint chargé du FENU ont remercié les délégations de l'expression de leur ferme soutien aux activités du FENU. Ils ont assuré que le PNUD et le FENU continueraient de collaborer étroitement avec les États membres dans la recherche urgente de solutions au financement du FENU et d'un modèle commercial approprié.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/13 relative au Fonds d'équipement des Nations Unies.

V. Engagements de financement

34. Lors de l'examen du document DP/2004/20, les délégations ont félicité l'Administrateur pour avoir restauré la stabilité financière du Fonds.

35. De nombreuses délégations se sont engagées à faire des annonces de contributions fondées sur les objectifs du plan de financement pluriannuel et d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires. Simultanément, les pays bénéficiaires de programmes se sont réjouis des annonces de contributions déjà faites par plusieurs donateurs tout en lançant un appel aux autres donateurs d'accroître leurs engagements de financement en faveur du PNUD.

36. De nombreuses délégations se sont félicitées des tendances positives du financement et ont exprimé leurs remerciements à l'Administrateur pour sa direction éclairée. Plusieurs délégations se sont faites l'écho de la nécessité de partager plus équitablement le fardeau du financement et de pouvoir tabler sur des ressources plus prévisibles grâce à un plan pluriannuel de financement et à un calendrier de paiements.

37. L'importance des contributions aux ressources ordinaires a été soulignée par diverses délégations qui ont mis l'accent sur son importance pour un développement efficace au niveau du terrain. Elles ont invité tous les participants à accorder une priorité plus élevée aux contributions versées aux ressources ordinaires en comparaison des contributions aux autres ressources.

38. Bien que la base de financement n'ait pas encore été entièrement rétablie, les délégations ont pris note avec satisfaction que les objectifs du plan de financement

pluriannuel étaient à portée de main. L'optimisme actuel se fonde sur l'augmentation de 15 % des ressources ordinaires en 2003, en partie due à un taux de change favorable, outre une nette tendance à la hausse des recettes globales du PNUD. Bien que dans le passé l'organisation était loin d'atteindre les objectifs du plan de financement pluriannuel, elle est de la sorte à nouveau sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de financement assignés dans le plan pluriannuel. Toutefois, les délégations ont pris note du fait que l'Organisation restait exposée au risque de fluctuations négatives des taux de change en soulignant l'importance de faire face à la situation financière difficile à laquelle le FENU se trouve confronté.

39. Quelques délégations ont fait écho aux préoccupations de l'Administrateur à propos de la dépendance de l'Organisation sur un nombre limité de donateurs, en soulignant la nécessité de renforcer l'engagement des parties prenantes afin d'assurer que le montant des ressources atteindra les objectifs fixés. Ils ont encouragé le PNUD à rechercher les moyens susceptibles d'attirer de nombreux donateurs de manière à consolider la viabilité à long terme de l'Organisation et d'atteindre l'objectif de 1,1 milliard fixé par le Conseil d'administration.

40. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs engagements de financement et particulièrement pour les annonces de contribution aux ressources ordinaires, fondées sur les objectifs du plan pluriannuel de financement, tout en soulignant les avantages de contributions plus équilibrées.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/14 sur les engagements de financement en faveur du PNUD.

V. Programmes de pays et questions connexes

42. Le Conseil d'administration a examiné la seconde prorogation d'une année du cadre de coopération de pays avec le Chili et l'Uruguay, la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération de pays avec le Zimbabwe et la prorogation d'un an des deuxième cadres de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie (DP/2004/21). Le Conseil a également commenté les projets de descriptif de programme de pays de l'Angola, du Burundi, du Lesotho, de Madagascar, de la République islamique d'Iran, des Philippines, d'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie, de la Serbie et Monténégro, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de l'Argentine.

43. Les délégations ont souligné la nécessité d'un engagement financier accru et de la recherche d'autres moyens de récolte de fonds, notamment le partage des coûts. Une des suggestions a porté sur les possibilités de trouver un financement local des programmes. Les délégations ont suggéré de clarifier et de renforcer les liens existants entre le programme de pays, le plan pluriannuel de financement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que d'étendre la pratique de la planification conjointe avec d'autres partenaires, notamment les donateurs, dans des domaines d'intérêt commun. Elles ont également émis le vœu que le suivi et l'établissement de rapports fassent également preuve d'une plus grande cohérence.

44. Diverses délégations se sont félicitées de l'inclusion de l'égalité entre les sexes comme thème multisectoriel dans les 13 programmes de pays tout en

regrettant le peu d'importance accordée au rôle des femmes dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la préservation de l'environnement et de la gestion des catastrophes.

45. Elles ont souhaité que davantage d'assistance soit accordée aux pays sortant d'un conflit et aux pays en transition susceptibles par la suite de devenir des pays donateurs. Une meilleure information sur la sécurité humaine et la promotion d'un fonds pour la sécurité humaine ont également fait l'objet d'une demande, en dépit de l'absence d'un accord international sur sa définition.

46. Elles ont également souligné l'importance d'intégrer les droits de l'homme et la promotion d'une gouvernance démocratique dans les programmes de pays. En ce qui concerne les critiques émises à propos des normes des droits de l'homme ou de la promotion de la gouvernance démocratique, il s'avère indispensable de faire état des efforts entrepris ou de se pencher sans détours sur les affaires intérieures d'un pays.

47. Tout en formulant ses observations, le Conseil d'administration a pris commenté et pris note des premiers projets de descriptif de programmes de pays de l'Angola, du Burundi, du Lesotho, de Madagascar, des Philippines, de la République islamique d'Iran, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie, de la Serbie et Monténégro, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de l'Argentine, avant la mise au point définitive des programmes de pays ainsi que de la prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie, déjà approuvés par l'Administrateur.

48. Le Conseil d'administration a approuvé la seconde prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Chili et l'Uruguay et la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe.

VI. Rapport sur le développement humain

49. Lors du débat consacré aux consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2004/22), les délégations ont félicité la Directrice du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour sa détermination à rechercher les consultations les plus étendues et de grande qualité dans l'établissement des rapports annuels.

50. Généralement satisfaites quant aux sources statistiques utilisées dans le rapport, les délégations ont souligné que les données nationales et internationales compilées devraient être compatibles de manière à mieux refléter les réalités du terrain et à éviter de décrire négativement les pays. Elles ont également insisté sur la nécessité de présenter les données impartiales les plus récentes, en mentionnant clairement leur source. Une délégation en outre a suggéré d'inclure dans les rapports les indicateurs nationaux les plus importants.

51. Une autre délégation a suggéré que les personnes qui ont contribué à l'établissement du rapport soient invitées à participer aux consultations officielles. À l'appui du prochain rapport axé sur la liberté culturelle, on a mis l'accent sur le fait que la culture ne doit pas être perçue comme un obstacle au développement de l'humanité.

52. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau du Rapport sur le développement humain a confirmé que les consultations l'an passé ont effectivement permis d'examiner des questions de fond. En particulier, elle a donné l'assurance aux délégations que son Bureau était actif aux niveaux national et international pour recueillir des données fiables légitimées et des informations impartiales. Toutefois, des différences entre les données nationales fournies par les institutions statistiques nationales et les séries statistiques internationales fournies par des organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ou l'Organisation mondiale de la santé étaient inévitables. Ces différences s'expliquent par le fait que les données nationales doivent être harmonisées d'une part et d'autre part parfois en raison de différences dans la méthodologie suivie. Étant un consommateur et non un producteur de données, le Bureau du Rapport sur le développement humain joue un rôle actif dans la promotion de meilleures communications entre les instances nationales et internationales en vue de réduire ces différences. Elle a conclu en réitérant l'engagement permanent de son Bureau dans la poursuite de consultations constructives avec toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

53. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2004/22).

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

54. Lors de l'examen du document DP/2004/23, les délégations ont instamment prié les organismes des Nations Unies de faire appel au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS), tout en invitant le Comité de coordination de la gestion à appuyer les efforts de l'UNOPS pour obtenir de nouveaux contrats. Elles ont aussi demandé au PNUD d'étendre les services communs prestés par l'UNOPS.

55. Les délégations ont insisté sur le fait que l'UNOPS devait rester financièrement viable à court et à long terme. Compte tenu des limites organisationnelles à la sous-traitance et l'insuffisance du nombre de contrats et d'exécutions de projets, un débat a pris place sur le bien-fondé d'une modification de son mandat.

56. L'UNOPS a été félicité d'avoir commencé à collaborer à des projets communs avec les banques régionales de développement. L'extension de ses activités aux travaux publics d'infrastructures en collaboration directe avec les pays hôtes a été approuvée.

57. Tout en accueillant favorablement la proposition de l'UNOPS d'offrir directement ses services aux Gouvernements hôtes, les délégations ont signalé que cela ne devait pas se faire au détriment du secteur privé en émergence. Elles ont demandé des informations plus complètes sur cette proposition, notamment des détails sur les expériences faites par l'UNOPS et sur ses activités de renforcement des capacités pour répondre à des défis analogues.

58. Les délégations ont demandé à quelle date le processus de la gestion du changement devait prendre fin, dans quelle mesure la diversification était-elle vitale pour l'avenir de l'UNOPS et quelles étaient ses possibilités réelles d'obtenir de

nouveaux contrats. Déclarant que l'UNOPS ne devait pas toucher à sa réserve opérationnelle, une délégation a proposé un contrôle strict du budget afin de faire obstacle à toute possibilité d'augmentation des dépenses. Conscientes des défis auxquels l'UNOPS se trouve confronté sur le plan du financement et de l'obtention de contrats, les délégations ont été d'avis que le Conseil d'administration devrait accorder un échéancier souple à l'UNOPS pour mettre en œuvre ces solutions.

59. L'objectif principal étant de réduire le déclin des services contractuels de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies, une analyse approfondie du Conseil d'administration s'avère cruciale, tout particulièrement en ce qui concerne les questions d'approvisionnement et de barème des frais. Une délégation a demandé d'organiser une session officieuse avant la deuxième session ordinaire du Conseil en septembre.

60. Les délégations ont également souhaité qu'un rapport soit établi pour la seconde session ordinaire de 2004, contenant une description détaillée des projections pour 2004-2006, les plans conçus pour surmonter les obstacles actuels, les difficultés relatives à la planification des ressources de l'organisation, une analyse des expériences menées dans les situations d'après conflit et les mesures visant à regagner la confiance des clients les plus importants.

61. Dans sa réponse, l'Administrateur a félicité le Directeur exécutif de l'UNOPS, en déclarant que celui-ci et son équipe pouvaient compter sur le plein appui du Comité de coordination de la gestion. Tandis que l'UNOPS avait commencé à rétablir la confiance de ses clients, le climat des affaires s'était détérioré et les partenariats conventionnels tels que ceux entre l'UNOPS et le PNUD étaient soumis à de fortes pressions. Il s'avérait dès lors impératif que l'UNOPS s'attache à développer d'autres activités. Fournir une valeur ajoutée aux programmes de pays n'est point chose aisée mais serait toutefois nécessaire pour rendre l'UNOPS à nouveau viable.

62. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il était dans l'intention de l'UNOPS de travailler avec des entrepreneurs, des architectes et des ingénieurs locaux dans les pays bénéficiaires de programmes afin de favoriser le renforcement des capacités au niveau local. L'UNOPS continuera d'étendre sa collaboration avec les organisations financières internationales. Aussi bien l'approvisionnement que l'infrastructure devenaient des domaines clefs pour l'UNOPS. Il a indiqué que la gestion du changement ne durerait pas plus de deux ans. S'agissant de la planification des ressources de l'organisation, des mesures ont été arrêtées pour accélérer sa mise en place, tirer parti de la fonctionnalité du système, améliorer les compétences du personnel et réévaluer les données.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision de 2004/15 relative au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

VIII. Programme des Volontaires des Nations Unies

64. Lors de l'examen du document DP/2004/24, les délégations ont exprimé leur enthousiasme à propos du rôle important joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en faisant mieux connaître le volontariat dans le cadre du suivi de l'Année internationale des volontaires en 2001, en gérant l'augmentation du nombre de volontaires ainsi que leur affectation et en plaçant les objectifs du

Millénaire pour le développement au centre de leurs activités. Elles se sont félicitées des efforts entrepris par les Volontaires des Nations Unies pour aligner leurs activités sur les objectifs établis dans le plan de financement pluriannuel et dans le rapport annuel axé sur les résultats.

65. De nombreux éloges furent prononcés à la mémoire de M^{me} Sharon Capeling-Alakija, ancienne Coordinatrice exécutive, pour son dévouement à l'égard des valeurs du volontariat, l'héritage indélébile qu'elle a laissé et sa direction du Programme des Volontaires des Nations Unies.

66. Les délégations ont pris note avec satisfaction que pour la septième année consécutive le nombre de Volontaires en service, de pays desservis et de volontaires originaires de pays en développement est en augmentation.

67. Elles ont exprimé leur appréciation à propos de plusieurs programmes nationaux mis en place avec l'appui des VNU. Elles se sont également félicitées du rôle spécial joué par les VNU dans la transition entre les opérations d'urgence et les programmes de développement.

68. Les délégations ont recommandé que le Programme des Volontaires des Nations Unies améliore l'établissement des rapports axés sur les résultats, qu'il fournisse une analyse plus approfondie de l'impact des activités du Programme sur le développement et des défis posés par l'application des enseignements tirés de l'expérience et qu'il fasse fond des partenariats pilotes.

69. Relevant que le programme répond essentiellement à une demande, plusieurs délégations ont suggéré une augmentation des contributions destinées au Fonds bénévole spécial pour permettre aux VNU de lancer des projets expérimentaux avec de nouveaux partenaires.

70. Des délégués ont demandé quel était le rôle des VNU dans les opérations de maintien de la paix, ce qui pouvait être fait pour améliorer les analyses d'impact et quelles mesures avaient été prises par les VNU pour promouvoir la gestion et le partage des connaissances, y compris en aidant d'anciens Volontaires à être recrutés comme fonctionnaires par des organismes des Nations Unies. Un complément d'information a été demandé sur la collaboration des VNU avec le Département des opérations de maintien de la paix, en particulier sur les enseignements des données d'expérience.

71. Il a aussi été demandé aux VNU de déterminer les domaines susceptibles d'une réduction de leurs activités, les activités spécifiques susceptibles de desservir les populations les plus reculées grâce à l'Internet, et ce dont les VNU avaient besoin pour s'acquitter plus efficacement de leurs tâches.

72. Les préparatifs de la prochaine Conférence sur le volontariat qui se tiendra en décembre 2004 à Islamabad, organisée conjointement par le PNUD et les VNU présente une opportunité particulière de coopération interinstitutions. Un organisme des Nations Unies a souligné le rôle important joué par les VNU dans la lutte contre le sida, en particulier en y faisant participer des personnes affectées par le VIH/sida.

73. Une organisation non gouvernementale (ONG) dotée du statut d'observateur a fait spécifiquement état d'un accord récemment conclu avec les VNU, portant entre autres, sur la collaboration dans la promotion d'un climat propice au volontariat.

74. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif par intérim a reconnu que le système d'établissement de rapports devait être modifié. Les VNU ont adopté la gestion par objectifs, ce qui permettra à l'avenir d'améliorer l'établissement des rapports. Sans être un substitut à l'emploi, le volontariat se fonde sur l'utilisation utile du temps libre et permet de conserver cette dignité lorsqu'il n'y a pas de travail rémunéré. En ce sens, les diplômés au chômage devraient être encouragés à se porter volontaires. Les VNU ne jouent aucun rôle dans la décision d'établir ou non des opérations de maintien de la paix, mais fournissent du personnel pour de telles opérations vu que ce personnel peut être rapidement identifié et mobilisé. En sa qualité de programme des Nations Unies, les VNU se sont attachés à maximiser la sécurité des volontaires tout en évitant d'en limiter l'efficacité dans la mesure du possible. De nombreux anciens volontaires ont trouvé un emploi au sein du système des Nations Unies.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision de 2004/16 sur le Programme des Volontaires des Nations Unies.

X. Évaluation

76. Lors du débat relatif au document DP/2004/25 sur l'évaluation, les délégations ont félicité le PNUD pour les progrès qu'il a accomplis pour établir le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en soulignant la nécessité de fournir des précisions sur la façon dont l'organisation serait à même de contribuer le mieux à ce processus. Quelques délégations ont suggéré que tous les futurs documents de réponse du PNUD aux questions du Conseil contiennent un plan d'action ainsi qu'un résumé des actions proposées.

77. Elles ont invité le PNUD à continuer de consolider ses liens de travail avec les institutions de Bretton Woods pour relier les documents de stratégie de réduction de la pauvreté aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en demandant des informations complémentaires sur la proposition du PNUD de collaborer avec la Banque mondiale en vue de rendre opérationnels dans les pays pilotes les liens entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire.

78. La synergie entre le suivi et les groupes de mobilisation n'a pas encore été pleinement exploitée. Les liens entre les rapports annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports d'activité annuels sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté demeurent confus. Une délégation a demandé s'il était possible de recourir aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en vue de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont demandé des éclaircissements supplémentaires sur la collaboration du PNUD avec le projet du Millénaire. Une autre délégation s'est interrogée sur l'origine des initiatives pour la réduction de la pauvreté, et si elles avaient été conçues dans des pays à revenu intermédiaire.

79. Dans sa réponse, le Conseiller principal et Responsable du groupe de la lutte contre la pauvreté au Bureau des politiques de développement a souligné l'importance de recourir à des indicateurs communs pour renforcer les liens lors de l'établissement des rapports sur les documents de stratégie pour la réduction de la

pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD a déterminé avec la Banque mondiale des groupes d'indicateurs particulièrement sensibles aux changements annuels. Il a réitéré l'engagement des Nations Unies de veiller à ce que les modèles de développement soient pleinement adoptés par les pays et qu'ils soient fondés sur un dialogue franc sur les politiques de développement et sur une large participation des parties prenantes. Le rôle constructif de celles-ci, a-t-il affirmé, dépend de leur alphabétisation statistique.

80. Le Conseiller chargé des questions macroéconomiques, de croissance et de politiques structurelles au sein du Groupe de la lutte contre la pauvreté, Bureau des politiques de développement, a ajouté que le PNUD avait proposé de collaborer avec la Banque mondiale pour établir le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, tant dans le domaine du suivi que dans celui de l'élaboration de politiques favorables aux pauvres, en choisissant des pays spécifiques au regard des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, certains au stade de la conception des politiques et d'autres à une phase plus avancée de leur formulation. Le projet mondial conjoint sur l'analyse de la pauvreté et des conséquences sociales des mesures prises offrira des opportunités supplémentaires de collaboration.

81. Le PNUD se propose également de collaborer avec le projet du Millénaire dans les pays où des études semblables sont menées, en se spécialisant dans la promotion du renforcement des capacités à long terme pour la réduction de la pauvreté. Les contraintes financières, toutefois, signifient qu'en plus de l'aide officielle au développement, les pays doivent mobiliser davantage de ressources nationales tout en favorisant les investissements publics et privés en faveur de la croissance et du développement. Afin de réaliser les objectifs du Millénaire, le PNUD a souligné que de nombreux pays, notamment en Afrique, devaient bénéficier d'un plus grand allègement de la dette.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le suivi des évaluations concernant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du millénaire et les liens entre ces documents de stratégie et objectifs (DP/2004/25).

XVII. Coopération technique entre pays en développement

83. Lors de l'examen du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26), les délégations, sous l'impulsion de membres du Groupe des 77, ont favorablement accueilli le rapport tout en se déclarant disponibles pour appuyer des initiatives de coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines du renforcement des capacités techniques, du microfinancement destiné aux petites entreprises, de la santé et de la mobilisation des ressources.

84. Les délégations ont souligné que la coopération Sud-Sud est un complément nécessaire à la coopération Nord-Sud, sans toutefois devoir la remplacer. Ces deux modes de coopération offrent un cadre idéal pour promouvoir des relations pacifiques entre pays et assurer le bien-être des populations. La coopération technique et la mobilisation des ressources devraient fleurir aussi bien dans le sens Sud-Sud que Nord-Sud.

85. Elles ont exprimé leur satisfaction à propos des activités liées à la coopération triangulaire, dans laquelle un pays donateur finance une initiative de coopération Sud- Sud. Cette dernière forme de coopération devrait servir à promouvoir la coopération interrégionale, l'assistance intrarégionale ainsi que les efforts d'intégration régionaux, aspects qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration du troisième cadre de coopération, tout en ayant une stratégie plus claire pour l'utilisation des fonds d'affectation spéciale existants.

86. Des voies novatrices sont indispensables pour lutter contre l'exode des cerveaux des pays du Sud vers le Nord. Les pays en développement considèrent que la coopération Sud-Sud constitue un mécanisme approprié pour tirer parti des avantages de la mondialisation et combler le fossé digital séparant les pays en développement et les pays développés. Un appel a été lancé pour collaborer plus étroitement avec le secteur privé et avec les institutions éducatives en vue de promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

87. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les explications fournies par l'Administrateur dans son discours d'ouverture à propos du temps assez long qui s'est écoulé jusqu'à la nomination du nouveau Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Elles ont dès lors appuyé son intention d'y installer une nouvelle direction après la rationalisation et la consolidation du Groupe et la formulation d'un mandat clair approuvé par le Conseil à sa seconde session ordinaire de septembre 2004.

88. Les délégations attendent avec intérêt les consultations officieuses pour approfondir le troisième cadre de coopération qui sera soumis au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26).

XX. Le rôle des femmes au PNUD

90. Lors des débats sur le document DP/2004/31, les délégations ont rendu hommage au PNUD d'avoir fait de l'égalité entre les sexes l'un des cinq « moteurs » du second plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, et d'avoir veillé à ce que les cadres et le personnel soient tenus comptables de l'intégration des femmes dans tous les services de l'organisation.

91. Elles se sont félicitées des progrès accomplis par le PNUD et l'ont invité à réaliser la parité dans l'organisation d'ici à 2010. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative du PNUD de faire procéder par une équipe indépendante à une évaluation formelle de l'intégration de la dimension femmes aux activités du PNUD, tout en soulignant la nécessité d'entreprendre des actions concrètes sans attendre. Elles ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche spécifique pour chaque pays et de veiller à ce que femmes et hommes soient parties prenantes aux initiatives et aux solutions. Les délégations ont également souhaité une multiplication des projets de microfinancement en faveur des femmes.

92. Des informations complémentaires ont été demandées au sujet du calendrier et de la répartition des responsabilités concernant les mesures mentionnées dans le rapport. Les délégations ont encouragé le PNUD à intégrer de façon systématique l'égalité des sexes dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement et dans les bilans communs de pays en insistant sur l'importance des femmes pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

93. Tout en étant conscientes des difficultés à mesurer les résultats dans le domaine de l'intégration des femmes, les délégations ont souligné que la responsabilité de concrétiser l'égalité entre les sexes incombait au PNUD et que les recommandations contenues dans le rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD devaient être appliquées sans attendre. Il importe d'élaborer un plan d'action avec des objectifs concrets, des interventions mesurables et des indicateurs sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes.

94. Les délégations ont également souhaité recevoir des clarifications supplémentaires sur les principaux éléments du partenariat entre le PNUD et l'UNIFEM, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'intégration de la programmation au niveau régional, la programmation conjointe et l'unité de direction dans l'application du principe d'égalité entre les sexes.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/21 relative à la réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD ainsi qu'à la décision 2004/22 sur l'équilibre entre les sexes au PNUD.

Débat conjoint PNUD et au FNUAP

X. Services d'audit et de contrôle internes

96. Lors des débats sur les documents DP/2004/27, DP/FPA/2004/6 et DP/2004/28 relatifs aux services d'audit et de contrôle internes respectivement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, les délégations ont souligné l'absence apparente de mesures correctrices pour remédier aux faiblesses décelées par les services d'audit internes.

97. Quelques délégations ont émis le vœu de voir ces organisations élaborer un système harmonisé de manière à régler les questions soulevées dans les rapports d'audit. Les délégations ont souhaité savoir si l'efficacité et le traitement des fonctions d'audit avaient été améliorés par la récente introduction du système de planification des ressources.

98. On a également exprimé une certaine préoccupation devant la diminution du nombre d'audits du PNUD, en particulier en ce qui concerne les bureaux de pays, tout en demandant quelle était la procédure suivie dans le cas de performances insuffisantes de la part de fonctionnaires de bureaux de pays. Les délégations ont souligné l'importance d'exercer la surveillance nécessaire pour s'assurer que les ressources soient bien comptabilisées et dépensées à cette fin.

99. S'agissant de la politique de recouvrement des coûts, l'organisation doit veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner les autres ressources. Une autre délégation a demandé comment le recouvrement des coûts et les prix pour les services fournis étaient appliqués en l'absence d'un memorandum d'accord écrit. S'agissant des activités d'approvisionnement, les délégations ont appuyé le principe du contrôle du suivi par le biais de l'établissement de rapports. On a toutefois suggéré que le PNUD devrait éviter de procéder à des achats pour le

compte des gouvernements en vue d'éviter les confusions dans l'attribution des responsabilités.

100. S'agissant du FNUAP, les délégations ont déclaré que les bureaux de pays devaient faire preuve de diligence dans l'application des recommandations d'audits et demandé quels étaient les mécanismes existants pour partager les enseignements au sein du système des Nations Unies. La présentation de rapports financiers dans les délais impartis est essentielle au respect de l'obligation redditionnelle.

101. En vue d'améliorer l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit, les délégations sont convenues que les trois organismes devront soumettre pour examen au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2004 un plan avec des objectifs concrets, un calendrier d'exécution ainsi que des indicateurs relatifs à la suite donnée aux problèmes cités dans les rapports d'audit. Le Conseil a également demandé au PNUD de présenter à la même session un rapport sur les mesures proposées pour mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts plus efficace.

102. L'Administrateur associé a déclaré que la mise en œuvre du système de planification des ressources avait été une réussite. Chacune des trois organisations adoptant le nouveau système procédera à un examen approfondi. Le PNUD collabore avec le FNUAP, l'UNICEF et le PAM en vue d'assurer qu'une stratégie cohérente d'audit national sera suivie, donnant une assurance raisonnable que les fonds ont été bien dépensés aux fins prévues tout en diminuant le fardeau imposé aux gouvernements. Un projet de stratégie sera soumis plus tard dans l'année au Groupe des Nations Unies pour le développement. En outre, le processus de changement du Bureau de l'audit et des études de performance sera presque achevé, et seuls certains postes resteront encore vacants.

103. Le fonctionnaire chargé du Bureau de l'audit et des études de performance, tout en partageant les préoccupations des délégations à propos de la diminution du nombre d'audits en 2003, a relevé que 2003 avait été une année atypique, notamment en raison de l'impact de la refonte complète du Bureau. En dépit du faible nombre d'audits, le fonctionnaire chargé du Bureau de l'audit et des études de performance a estimé que dans l'ensemble cette diminution n'avait pas eu d'effets sur le système de contrôle interne du Bureau parce que ce dernier se tient informé des questions critiques – aussi bien par le biais de voies informelles telles que les séminaires de facilitation que par le biais des systèmes plus formels telles que les enquêtes mondiales auprès du personnel et les enquêtes auprès des partenaires – et qu'il concentre ses ressources sur les bureaux à haut risque.

104. Outre les évaluations des risques, permanentes ou annuelles, entreprises par le Bureau, ce dernier prendra la tête l'évaluation des risques à l'échelle de l'organisation en faisant appel à la direction du PNUD. Bien que l'organisation ait mené quelques évaluations officieuses dans le passé, l'objectif est d'entreprendre une évaluation plus complète pour l'intégrer dans un cadre plus perfectionné de systèmes de contrôle internes du PNUD. Bien que des mémoranda d'accord soient établis dans chacun des organismes concernés par le recouvrement des coûts, certains points ayant trait à la responsabilité juridique doivent encore être clarifiés.

105. Le fonctionnaire chargé du Bureau a également signalé que la réunion annuelle des directeurs de l'audit interne représentait un des mécanismes clefs permettant

d'assurer que les enseignements d'un organisme donné soient partagés avec les autres organismes du système des Nations Unies.

106. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a accueilli favorablement une poursuite des débats à propos du plan demandé, ceci d'autant plus que les délais proposés n'étaient réalistes. Elle a fait état des diverses initiatives en cours au sein du FNUAP visant à consolider l'obligation redditionnelle. Elle a signalé que le partage des enseignements s'opérait également par l'intermédiaire du Comité d'examen et de contrôle qui comprend également des membres d'autres organismes du système des Nations Unies. La Directrice de la Division des services du contrôle interne a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait de procéder à des analyses de risques. Elle a fait remarquer que les divisions géographiques du Fonds suivaient activement avec les bureaux de pays les suites à donner aux recommandations des rapports d'audit. Elle a signalé que les administrateurs chargés des opérations dans les bureaux de pays auraient un rôle crucial à jouer dans le suivi systématique des recommandations d'audit ainsi que dans la consolidation de la gestion des opérations du bureau en général.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/17 relative aux services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XI. Programmation

108. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis qui sont décrits dans les documents DP/2004/29-DP/FPA/2004/7 et DP/2004/30-DP/FPA/2004/8. Elles se sont néanmoins déclarées préoccupées par le fait qu'environ 18 à 24 mois s'écouleraient entre l'analyse initiale et le démarrage d'un programme de pays, craignant que ce délai ne permette pas de réagir aux changements de situation dans le pays, retardant de la sorte la mise en œuvre de programmes pertinents.

109. De surcroît, la présentation du document du programme de pays uniquement à la session annuelle ne serait pas garante de la flexibilité voulue pour tenir compte des cycles nationaux. Une délégation ne s'est pas déclarée convaincue qu'une telle flexibilité s'avérerait vraiment nécessaire.

110. S'agissant de la programmation conjointe, les délégations ont attaché une importance considérable à la rationalisation et à l'harmonisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que des bilans communs de pays par les organismes du système des Nations Unies poursuivant des stratégies nationales pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Un tel alignement devrait avoir pour effet une meilleure exécution des programmes et une diminution des dépenses administratives tout en établissant une présence unifiée du système des Nations Unies au niveau de pays. Les donateurs ont été invités à faire preuve de flexibilité, à s'adapter aux procédures harmonisées et simplifiées et à accepter l'établissement de rapports conjoints à leur intention. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour la Note révisée d'orientation sur la programmation conjointe et en ont encouragé l'application dans les meilleurs délais.

111. Les délégations ont noté que si la programmation conjointe était un processus qui assurait une approche coordonnée des organismes du système des Nations Unies en vue d'obtenir des résultats donnés, les programmes conjoints devraient découler de ce processus comme réponse concrète face à la situation locale. De surcroît, les

délégations ont souscrit à la suggestion portant sur l'établissement de rapports communs, même si les contributions spécifiques des uns et des autres ne pouvaient plus être identifiées.

112. Elles ont cependant fait observer que les structures de coûts du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP n'étaient pas encore harmonisées, de sorte que chaque organisme continue d'avoir des frais généraux et des taux différents de recouvrement des coûts. Les délégations ont affirmé que les mécanismes de financement devraient s'appuyer sur des procédures harmonisées autant que faire se peut, et que le Conseil d'administration devrait envoyer des messages cohérents aux organismes membres et non-membres du Comité exécutif.

113. Les délégations, observant que la programmation conjointe était positive en raison de son efficacité accrue et de la réduction du coût des transactions, ont souhaité obtenir davantage d'informations sur les expériences de programmation conjointe, sur le pourcentage des ressources affectées à cette dernière ainsi que sur l'établissement de rapports conjoints.

114. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques de développement fait sienne l'opinion selon laquelle le processus d'approbation des programmes de pays devait être raccourci. Par ailleurs, a-t-il déclaré, les programmes de pays doivent répondre aussi bien aux nécessités immédiates qu'aux besoins à long terme, aussi doivent-ils être à même de résister au passage du temps et d'appuyer les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Il a fait savoir que le PNUD saurait se montrer plus flexible à l'égard du processus d'approbation des programmes de pays, mais souhaitait bénéficier de l'orientation du Conseil à cet égard.

115. Il a noté l'importance de veiller à ce que la matrice des résultats du plan d'aide au développement devienne un instrument stratégique plutôt qu'un document négocié. Ce changement permettrait son utilisation à la fois efficace et unifiée pour déterminer des programmes conjoints au niveau de pays.

116. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a accueilli avec satisfaction ces commentaires encourageants. Elle a souligné que la note d'orientation sur la programmation conjointe établissait une nette distinction entre les programmes conjoints et la programmation conjointe. La note contient une orientation pour faciliter le choix entre ces deux modalités selon la situation, en vue de réduire les coûts de transaction.

117. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/18 sur les progrès accomplis dans l'application des décisions 2001/11 et 2004/19 concernant la programmation conjointe.

XII. Visites sur le terrain

118. Les délégations ont exprimé leurs remerciements aux rapporteurs de El Salvador et de l'Érythrée pour avoir présenté, respectivement, les rapports sur les visites sur le terrain effectuées conjointement au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3) et en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

119. Elles ont souligné l'importance des visites sur le terrain qui permet aux membres du Bureau de se rendre compte personnellement du rôle fédérateur de l'Organisation des Nations Unies, du capital de confiance dont elle jouit et de sa

neutralité. S'agissant de la visite conjointe au Guatemala, elles ont mis en avant le rôle crucial que les organismes des Nations Unies pouvaient jouer dans la promotion de la paix et de la participation politique des populations autochtones. Les délégations ont invité les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs efforts de simplification et d'harmonisation qui seront particulièrement bénéfiques au système des coordonnateurs résidents.

120. Quant à la visite sur le terrain en Ukraine, les avantages du partage des coûts ont été mis en évidence de même que la nécessité de partenariats efficaces de manière à rendre possibles différentes perspectives ainsi que la mise en œuvre de politiques adaptées à la situation spécifique de chaque pays. On a reconnu l'impact de l'assistance technique, et le centre d'affaires créé par le PNUD devrait servir de modèle à d'autres bureaux de pays. Les progrès remarquables réalisés dans la mise en place de l'économie de marché ont été notés.

121. Les délégations ont très favorablement accueilli les résultats positifs que le FNUAP a été en mesure d'obtenir en Ukraine malgré un financement limité, notamment l'intégration des services médicaux, sociaux, éducatifs et de l'information dans le domaine de la santé de la procréation. Elles ont souligné l'efficacité de l'interaction entre le Gouvernement et le FNUAP et la solidité de leurs relations de travail. Elles ont invité le FNUAP à envisager la possibilité d'un programme de pays pour l'Ukraine.

122. Une délégation a lancé un appel en faveur de la poursuite de l'effort international visant à répondre aux besoins des populations et des régions affectées par la catastrophe de Tchernobyl et a encouragé les partenaires de l'Ukraine à augmenter leur assistance au programme national de prévention du VIH.

123. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) a accueilli avec satisfaction ces commentaires constructifs et ces recommandations avisées. Il a informé le Conseil que le FNUAP souhaitait établir un programme de pays pour l'Ukraine mais que cela dépendait de la disponibilité des ressources. Il a déclaré que le FNUAP a prévu de consolider ses efforts dans la prévention du VIH, en particulier à l'égard des jeunes.

124. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les visites sur le terrain effectuées conjointement au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3) et en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

XVIII. Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

125. Lors de l'examen du document DP/2004/CRP.6-DP/FPA/2004/CRP.2, les délégations se sont prononcées en faveur de l'établissement de rapports harmonisés et ont suggéré que le PNUD, le FNUAP et l'UNIFEM devraient également assurer la liaison avec l'UNICEF. Elles accueilleraient avec satisfaction la possibilité d'échanger des idées avec le PNUD à propos des objectifs mais tout en encourageant ce dernier à ne pas attacher une importance exagérée au processus – car c'est la réalisation des objectifs qui compte avant tout.

126. Les délégations ont entériné la proposition conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNIFEM relative à l'établissement de rapports harmonisés sur les résultats telle

que présentée dans le rapport. Elles ont toutefois souligné la possibilité qu'il s'avérerait peut-être nécessaire de revenir sur cette question lors d'une session ultérieure à la lumière des résultats de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

127. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/20 sur les propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel.

XIX. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour 2005

128. Le Président a rappelé aux délégations que le Conseil avait initialement prévu d'examiner les propositions relatives à la réunion conjointe de 2005 au cours de la présente session annuelle. Comme les bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM débattent encore des questions à mettre à l'ordre du jour de la réunion conjointe, la proposition a été faite de poursuivre l'examen de cette question au niveau du bureau.

129. Le Président a porté à la connaissance des membres du Conseil le consensus général des trois bureaux sur les quatre grands thèmes suivants : a) VIH/sida; b) simplification et harmonisation; c) passage de la phase de secours à celle du développement et d) égalité entre les sexes. Il a invité les délégations à faire parvenir leurs contributions au Bureau par l'intermédiaire de leurs vice-présidents régionaux respectifs.

Débat consacré au FNUAP

XIII. Rapport de la Directrice exécutive pour 2003

130. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a rappelé que l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) habilitait les individus, les familles, les collectivités et les nations. Le Programme d'action de la CIPD a placé les individus et les droits de l'homme – et non les chiffres de population ou les taux d'accroissement démographique – au cœur de l'équation. Soulignant le caractère central des questions de population et de santé en matière de procréation dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, elle a déclaré qu'il était maintenant largement reconnu que les objectifs du Millénaire, – en particulier les objectifs 3, 4, 5 et 6 – ne pouvaient être réalisés sans avoir atteint préalablement l'objectif de la CIPD de l'accès universel aux services de santé en matière de procréation. Elle a insisté sur l'importance d'assurer que suffisamment de visibilité soit accordée à ces liens lors de l'Assemblée générale en 2003.

131. Elle a confirmé l'engagement du Fonds à l'égard de la réforme des Nations Unies, notant que l'objectif véritable de la réforme est de rendre le système des Nations Unies plus efficient et plus efficace pour répondre aux besoins des populations. Elle a fait remarquer que le FNUAP avait été à l'avant-garde des efforts

visant à élaborer des procédures simplifiées harmonisées au sein du système des Nations Unies, tout en soulignant la nécessité d'établir le lien entre ces procédures et celles du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a également mis en évidence l'importance du renforcement des capacités des pays en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Elle a noté la nécessité de continuer à consolider le système des coordonnateurs résidents.

132. Elle a insisté sur l'urgence de promouvoir des activités en vue de relier les initiatives de lutte contre le VIH/sida et celles de la santé en matière de procréation, en faisant observer que la prise en compte de ces liens doit être faite dans les plans nationaux de développement et dans les budgets nationaux, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans les approches sectorielles, dans les bilans communs de pays et dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a également fait état de l'importance critique de la sécurité des approvisionnements liés à la santé en matière de procréation.

133. S'agissant du rôle de la culture, elle a signalé que le FNUAP avait récemment réexaminé sa problématique de programmation en vue d'adopter des approches plus globales intégrant la culture et la religion ainsi que les rôles exercés par les institutions et structures locales de pouvoir – une démarche que le FNUAP a baptisée « Working from within » (Agir de l'intérieur). L'objectif consiste à ajouter des « lunettes culturelles » aux instruments de programmation du FNUAP ainsi qu'à l'approche fondée sur les droits qui est au cœur du Programme d'action de la CIPD. La Directrice exécutive a rappelé en conclusion l'engagement du Fonds en matière de renforcement des capacités nationales et d'un climat de développement cultivant l'inclusion sociale.

134. Les délégations ont félicité la Directrice exécutive pour la vision et l'inspiration qu'elle a communiquées dans sa déclaration et ont déclaré leur ferme appui en faveur du FNUAP. Elles ont accueilli favorablement l'engagement du Fonds de placer sans ambages les recommandations de l'IPCD dans le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en notant que le chemin vers 2015 passe par le Caire. Elles ont remarqué que le FNUAP demeure le principal avocat et catalyseur de la CIPD et joue un rôle crucial d'assistance aux pays dans la mise en œuvre de son programme d'action. Tout en félicitant le FNUAP de son respect des cultures dans sa programmation, les délégations ont noté que cette démarche suscitait une plus grande acceptation du programme et incitait encore davantage les collectivités à considérer ce programme comme le leur.

135. Les délégations ont reconnu les contributions du Fonds à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, au libre accès à une planification familiale sans risque, à la lutte contre le VIH/sida, à la sécurité des approvisionnements liés à la santé procréative, à l'intégration des femmes, à la lutte contre la violence fondée sur le sexe et contre les pratiques néfastes ainsi que dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Les délégations ont approuvé l'accent placé sur les questions de santé en matière de procréation chez les adolescents, notamment dans le cadre du VIH/sida, tout en soulignant la nécessité d'intégrer les programmes de santé en matière de procréation et ceux de lutte contre le VIH/sida, en particulier en Afrique au Sud du Sahara.

136. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le déplacement des activités du FNUAP vers l'amont, en mettant davantage l'accent sur les politiques que sur les

projets, notamment l'accent placé sur la santé en matière de procréation et sur les droits, et ont félicité le Fonds de s'être engagé dans une programmation axée sur la culture et sur les droits. Elles ont approuvé et encouragé les efforts du Fonds visant à renforcer les compétences techniques de son personnel de manière à améliorer sa participation dans les processus sectoriels ainsi que dans ceux des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. S'agissant de la question de rendre obligatoire la participation aux processus sectoriels, une délégation a demandé ce que cela pouvait signifier en pratique vu les ressources limitées du Fonds.

137. Une délégation a demandé à quel point la dispersion géographique de ressources limitées était susceptible d'exercer un effet négatif sur l'efficacité et l'efficacités des activités du Fonds. Une autre délégation a demandé davantage d'informations sur les partenariats du Fonds avec d'autres acteurs du développement. Une délégation a mis en garde contre l'imposition de conditionnalités tout en affirmant que les priorités des donateurs ne devaient pas prendre le pas sur les besoins et priorités des pays de programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation des ressources du Fonds tout en l'encourageant à continuer d'élargir le groupe de ses donateurs.

138. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs commentaires positifs et de leur ferme appui. Elle s'est félicitée de l'accent mis par les délégations sur la réalisation des objectifs de la CIPD en tant que condition préalable de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné l'engagement du Fonds en faveur de partenariats, notamment avec l'OMS, la Banque mondiale et d'autres instances multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec des ONG. Elle a réitéré que le Fonds renforçait les compétences de son personnel pour lui permettre de participer au processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux approches sectorielles. Elle a jugé encourageant l'importance attachée par les délégations aux liens entre le VIH/sida et la santé en matière de procréation ainsi que leur désir d'étendre ces liens. Elle a appelé l'attention sur le fait que le Fonds s'était engagé à suivre dans sa programmation une approche axée sur les droits et qu'un groupe de travail interdivisions avait été institué en vue d'assurer que les liens entre droits de l'homme, culture et égalité entre les sexes soient consolidés dans la programmation du FNUAP. En ce qui concerne la question relative à la concentration géographique, elle a fait observer que les ressources du Fonds sont allouées conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration qui accorde la plus grande priorité aux pays qui ont le plus besoin de cette assistance. Ainsi, 67 à 69 % de ressources sont allouées aux pays de la catégorie « A », qui comporte notamment tous les pays les moins avancés.

139. La Directrice exécutive a noté que l'un des avantages comparatifs du Fonds résidait dans l'assistance technique fournie en vue de renforcer les capacités. Elle a indiqué que la coopération Sud-Sud constituait un moyen utile de renforcement des capacités nationales. S'agissant du commentaire sur les priorités des donateurs, elle a insisté sur le fait que la planification et la préparation des programmes de pays appuyés par le FNUAP étaient dirigées par les pays bénéficiaires de programmes, conformément à leur plan national et à leurs priorités. Elle fait sienne l'affirmation que les pays bénéficiaires de programmes doivent diriger ces derniers de manière à ce qu'ils les considèrent comme les leurs. Le Fonds, a-t-elle dit, est profondément attaché aux principes d'universalité, de neutralité et de multilatéralisme. Elle a relevé que le FNUAP avait facilité l'élaboration des directives relatives à la programmation conjointe. Elle a également insisté sur la nécessité d'améliorer le

système des coordonnateurs résidents. Pour conclure, elle a exprimé sa profonde gratitude pour l'appui accordé au FNUAP ainsi qu'au programme d'action de la CIPD.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/23 relative au rapport annuel.

XIV. Engagements financiers en faveur du FNUAP

141. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour ses remarques liminaires ainsi que le Chef du service de mobilisation des ressources pour sa présentation du rapport sur les engagements financiers (DP/FPA/2004/10) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) pour ses explications concernant le niveau des dépenses inférieur en 2003 en comparaison de 2002. Les délégations ont rendu hommage à la lucidité et à la transparence du rapport ainsi qu'à sa grande qualité.

142. Les délégations se sont félicitées des efforts du FNUAP pour récolter des fonds et ont accueilli avec satisfaction l'augmentation substantielle des contributions se traduisant par un retour pour la première fois depuis 1996 au niveau de 300 millions de dollars en ressources ordinaires. Elles ont pris note du fait que l'augmentation du financement reflète la confiance des donateurs dans le FNUAP. De nombreuses délégations ont annoncé leurs contributions au FNUAP, y compris des annonces de contributions pluriannuelles ou des augmentations de contributions. Quelques délégations espéraient faire des contributions en fin d'exercice.

143. Tout en encourageant les augmentations de contribution ou leurs versements anticipés en vue de faciliter la planification et la mise en oeuvre des programmes, les délégations ont insisté sur la nécessité de disposer d'une base sûre et prévisible des ressources ordinaires. Quelques délégations ont mis l'accent sur la responsabilité conjointe de la réalisation des objectifs du plan de financement et ont demandé de poursuivre les débats sur les annonces de contributions pluriannuelles. Une délégation a suggéré qu'il serait utile que les délégations qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles expliquent aux autres délégations intéressées la faisabilité du processus lors d'une réunion informelle.

144. Tout en accueillant avec satisfaction l'élargissement de la base des donateurs, les délégations ont fait état des risques de dépendre d'un petit nombre de donateurs. Une délégation a invité le FNUAP approfondir les possibilités de financement en provenance du secteur privé. Plusieurs délégations ont saisi l'occasion du 10^e anniversaire de la CIPD pour réaffirmer leur soutien au FNUAP et leur volonté d'appliquer le Programme d'action de la CIPD.

145. Une délégation, tout en faisant part de son appui à la sécurité du personnel du système des Nations Unies, a déclaré que les fonds consacrés à la sécurité devaient provenir des contributions statutaires.

146. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui, et plus spécialement les pays qui ont fait des annonces de contributions accrues ou de contributions pluriannuelles. Elle a exprimé une reconnaissance particulière aux pays bénéficiaires de programmes qui ont fait des contributions souvent en dépit des leurs difficultés économiques. Elle a signalé qu'un tableau indiquant la contribution des pays bénéficiaires de programmes et leur prise en charge des dépenses locales des bureaux de pays sera inclus à l'avenir dans le rapport. Elle a accueilli avec

satisfaction la proposition d'organiser ultérieurement un débat officieux sur les annonces de contributions pluriannuelles. Pour ce qui est du financement de la sécurité du personnel, en attendant qu'une décision soit prise sur son financement à partir des contributions statutaires, les organismes des Nations Unies devront continuer de prendre ces coûts à leur charge. En conclusion, elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP continuera d'utiliser ses ressources de manière effective et transparente et d'en rendre compte.

147. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/24 sur les engagements financiers en faveur du FNUAP.

148. Suite à l'adoption de la décision, la délégation des États-Unis a déclaré qu'elle a souscrit au consensus mais souhaitait donner une explication de sa position : les États-Unis appuient pleinement les activités du FNUAP, y compris celles à l'appui des objectifs de la CIPD, à condition qu'elles ne soient pas interprétées comme un appui ou un plaidoyer en faveur de l'avortement. En outre, la formulation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la feuille de route n'est pas exactement la même que les objectifs internationalement convenus. Les États-Unis d'Amérique appuient ces derniers, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du millénaire.

XV. Programmes de pays et questions connexes

149. Les délégations ont remercié pour leur présentation le Directeur exécutif adjoint (Programmes), les Directeurs des divisions pour l'Afrique, pour les États arabes, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Europe ainsi que les représentants du FNUAP en Ouzbékistan et au Myanmar. Le Conseil d'administration était saisi d'une prorogation de deux ans du programme de pays pour le Zimbabwe; d'une note sur la mise en oeuvre d'un programme d'assistance spéciale au Myanmar et de 13 des projets de descriptif de programmes de pays.

150. Les délégations se sont félicitées de la qualité des projets de descriptif de programmes de pays, notamment les cadres de résultats et d'allocation des ressources. Elles ont accueilli avec satisfaction les efforts du FNUAP en vue d'harmoniser les cycles de programmation avec ceux d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la coordination obtenue par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont rendu hommage au rôle important joué par le FNUAP dans le domaine des services de santé en matière de procréation, notamment en offrant des services planification familiale. Elles se sont félicitées de la référence faite aux objectifs de la Déclaration du millénaire pour le développement ainsi qu'aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté tout en soulignant l'importance de la lutte contre le VIH/sida. Une délégation a relevé que le passage de la distribution gratuite à la vente de moyens contraceptifs devait s'opérer graduellement afin de ne pas négliger les utilisateurs pauvres et sous-privilegiés. Une autre s'est enquis des obstacles rencontrés au niveau de pays et a demandé des compléments d'information à propos des approches de programmation respectueuses des cultures. Quelques délégations ont fait des commentaires sur des aspects spécifiques, de l'un ou l'autre des projets de descriptif de programmes de pays.

151. Des délégations ont demandé des précisions sur l'impact des programmes au Myanmar et se sont interrogées sur leur potentiel de passer à une grande échelle.

Elles ont appuyé la continuation de l'assistance dans le domaine de la santé en matière de procréation. Elles ont également posé des questions à propos des activités qui n'ont pas été mises en œuvre.

152. Les directeurs des divisions géographiques du FNUAP ont remercié les délégations pour ces commentaires encourageants et ont signalé que les commentaires relatifs à des aspects particuliers de programmes de pays spécifiques seront communiqués aux pays concernés.

153. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation de deux années du programmes de pays du Zimbabwe; il a pris acte de la Note sur la mise en oeuvre du programme d'assistance spéciale au Myanmar; il a également pris note des projets de descriptif de programmes de pays ci-après et des commentaires les concernant : Angola, Burundi, Madagascar, Philippines, République islamique d'Iran, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

XVI. Évaluation

154. Les délégations ont remercié la Directrice de la Division des services de contrôle interne de son introduction et ont rendu hommage à la haute qualité et à la transparence du rapport sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12). Elles ont pris note avec satisfaction de l'augmentation des ressources allouées par le FNUAP à l'évaluation et au renforcement des compétences du personnel dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Elles ont félicité le FNUAP de voir également dans l'évaluation un instrument systémique d'apprentissage.

155. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts du FNUAP de faire appel aux experts locaux pour mener les évaluations. Elles ont également accueilli avec satisfaction l'évaluation thématique sur le renforcement des capacités nationales par le FNUAP. Une délégation a demandé de quelle façon celui-ci a tenu compte des recommandations de cette évaluation. Les délégations ont encouragé le Fonds à poursuivre les évaluations conjointes avec les autorités nationales et avec d'autres partenaires de développement tout en se félicitant des évaluations conjointes entreprises avant l'adoption du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé si les évaluations traditionnelles allaient disparaître avec l'introduction du nouveau système.

156. Une autre délégation a demandé s'il existait un mécanisme pour assurer que les enseignements tirés des évaluations soient intégrés dans les systèmes du Fonds et de quelle manière les enseignements et les meilleures pratiques étaient partagés au sein du FNUAP ainsi qu'avec ses partenaires. Une délégation s'est félicitée de la formation continue du personnel, notamment les formations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. Des délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer l'évaluation et la planification.

157. Les délégations ont souhaité obtenir davantage d'informations à propos des défis auxquels le FNUAP est confronté lorsqu'il participe à des approches sectorielles et ont demandé de quelle manière les pays donateurs pouvaient apporter une aide. Une délégation a souhaité savoir pourquoi deux pays n'ont pas été en mesure de procéder aux évaluations obligatoires. Une autre a suggéré qu'à l'avenir il serait utile de disposer d'un programme annuel des activités d'évaluation.

158. La Directrice de la Division des services de contrôle internes a remercié les délégations de leurs commentaires positifs. Elle a assuré que le FNUAP continuerait de faire appel aux experts nationaux pour les évaluations. Elle a relevé que le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement offrait aux équipes de pays des opportunités accrues d'évaluations conjointes. S'agissant de l'usage fait des résultats des évaluations, elle a souligné que les conclusions et les enseignements tirés étaient fort utilisés au niveau de pays et étaient intégrés dans le processus de planification. Les enseignements tirés étaient également partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'avec d'autres partenaires par le biais de groupes de travail dans le domaine de l'évaluation ainsi qu'à l'occasion d'autres forums interinstitutions. Elle a ajouté que le FNUAP continuera d'investir dans la formation de son personnel en vue de développer ses compétences, notamment afin de renforcer les capacités au niveau national.

159. En ce qui concerne la question posée à propos des approches sectorielles, elle a signalé que le FNUAP consolide les connaissances techniques et les compétences de son personnel pour améliorer sa participation aux approches sectorielles. Quant aux deux pays qui n'avaient pas mené les évaluations requises, les raisons en étaient les suivantes : dans le premier cas, le lancement du programme de pays avait été retardé et l'évaluation sera bien menée au terme de quatre ans, ainsi que prescrit. Dans l'autre cas, l'évaluation n'avait pu être menée faute de données de base adéquates. Elle a ajouté que le pays concerné était conscient de la nécessité de remédier à cette situation et s'en occupait activement. En ce qui concerne la demande d'un programme annuel des activités d'évaluation, elle a demandé des précisions, notamment de savoir si ce programme annuel avait trait aux évaluations menées au niveau du siège. Elle a fait remarquer que chaque bureau de pays possède son propre programme d'évaluation et de suivi qui correspond aux étapes du programme concerné.

160. Elle a assuré au Conseil d'administration que les évaluations conventionnelles se poursuivraient. Elle partageait le point de vue exprimé relatif à l'importance d'une approche analytique dans la conception du programme en faisant remarquer qu'elle permettrait par la suite des évaluations et un suivi de meilleure qualité. Elle a conclu en mettant l'accent sur la tendance à la hausse des allocations consenties par le FNUAP à l'évaluation.

161. Le Conseil d'administration a pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12).

XXI. Questions diverses

Présentation d'un pays en transition : Timor-Leste

162. La présentation du Timor-Leste a décrit le rôle des organismes des Nations Unies dans l'aide accordée à un pays pour passer d'une situation d'après conflit à la situation normale d'un pays en développement. Le Ministre de la santé du Timor-Leste a commenté la contribution du système des Nations Unies.

163. Les délégations se sont félicitées du rôle constructif joué par le système des Nations Unies au Timor-Leste tout en soulignant la nécessité de renforcer les

capacités et de recruter les personnels compétents pour des tâches déterminées, notamment l'appui à fournir aux pays en vue de passer du stade de la crise à celui du relèvement et du développement. Les capacités de déploiement rapide du Programme des Volontaires des Nations Unies et du Haut-Commissariat aux réfugiés ont été soulignées, de même que le rôle stratégique des femmes à l'issue des crises.

**Manifestation spéciale organisée par le FNUAP :
« Faire de l'individu une priorité : application du programme
d'action de la Conférence internationale sur la population
et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire
pour le développement »**

164. Le Conseil d'administration, a organisé une Table ronde intitulée : « Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » . Cette manifestation spéciale a marqué le 10^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les intervenants étaient : M. Serge Chapatte (Suisse), M. Poul Nielsen (Commission européenne), Professeur Gita Sen (Inde), D^r Jotham Musinguzi (Ouganda), Dr. Nebiha Gueddana (Tunisie), M. Cheikh Hassane Cissé (Sénégal), M^{me} Gabriella Ocampo Jaramillo (Équateur) et M. Damian Brown (Jamaïque). La Directrice exécutive du FNUAP a présidé la Table ronde. Le Président du Conseil d'administration a donné lecture du message spécial adressé par le Secrétaire général pour marquer cette occasion. Celui-ci y a souligné que l'application du programme de la CIPD était essentielle pour réaliser des objectifs du Millénaire pour le développement.
